

Année Scolaire 2019 – 2020
Séance n° 5

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE POLYVALENT JACQUES BREL**

Jeudi 28 mai 2020

A 18 h00, le quorum étant atteint, Monsieur COURSDON, proviseur du Lycée Polyvalent Jacques Brel, ouvre la séance. Madame et Monsieur accepte d'être secrétaires de séance.

Le Procès Verbal du CA du 4 février 2020 est adopté à **voix POUR - abstentions**

L'ordre du jour :

1. Compte financier ;
2. Conventions – contrats ;
3. DBM;
4. Sorties – voyages ;
5. Plan de réouverture et de fonctionnement : application du protocole sanitaire
6. Questions diverses.

19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

1 ► Présentation du compte financier 2019 par Mr SAMBA Adjoint gestionnaire.

1 . 1 – Bilan de l'exercice financier 2019 : le compte financier est un exercice de synthèse, le moment de faire le bilan de l'exécution du budget 2019 (charges) au regard du prévisionnel des dépenses validé par le CA en décembre 2018. Globalement, il convient de noter que le budget 2019 a été exécuté en concordance avec les orientations prévisionnelles, ceci, malgré une baisse (légère) de la taxe d'apprentissage. D'autres recettes et subventions spécifiques accordées notamment par la collectivité régionale ont permis de d'abonder ou d'augmenter les capacités d'engagement et de financement de l'établissement. In fine, l'exercice se termine avec un excédent 7612 euros. Au fil des ans, la marge de manœuvre en matière de trésorerie est satisfaisante pour pouvoir mener à bien la politique de l'établissement (fonctionnement et pédagogie) et faire face aux risques. La Capacité d'Auto-Financement du lycée s'améliore grâce à une meilleure maîtrise des dépenses. Mais le recouvrement des créances demeure un axe d'amélioration.

1 . 2 – Focus sur quelques services du compte financier :

- AP : activités pédagogiques
- Ve : vie de l'élève
- ALO : administration et Logistique
- SRH : service de restauration et hébergement.

Dotation de référence = 255 692€
FRI 2019 = 14 499€
Versement de référence = 270 191€.

Concernant l'action sociale portée par les crédits du service VE, le conseil d'administration note que le sous-emploi des crédits constitue un point de vigilance. En dépit de leur situation sociale, de nombreuses familles ne sollicitent pas les aides sociales susceptibles de leur être proposées. Le conseil d'administration demande que les mesures et initiatives prises pour y remédier soient renforcées, encouragées. Les reliquats du service VE sont trop importants.

Bilan global

Dépenses nettes = 1 273 275,72€
Recettes nettes = 1 280 887,85€
Résultat net = 7 612, 13€

Approbation, le compte financier 2019 est adopté aux conditions suivantes : 18 voix POUR et 1 Abstention, 0 refus.

La répartition du résultat du COFI 2019 sur un compte unique est approuvée à l'unanimité.

19 voix POUR ; 0 abstention et 0 refus.

2 > Conventions et contrats

2. 1 - Abonnement Energie Vénissieux : Dans le cadre de la DSP pour la production et la distribution d'énergie calorifique confiée à "Vénissieux Energies", une police d'abonnement tripartite entre ladite société, la Région AURA et le LPO J. Brel avait été signée le 01/01/2015. Le présent acte légalise l'avenant qui a pour objet d'apporter des modifications à la prise en charge de la facturation des consommations de chauffage urbain. Les prestations R1 + R21 + R22 restent facturées au LPO J. Brel et celles R23 + R24 + R25 + R26 seront dorénavant facturées à la Région AURA.

19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE

L'abonnement Energie Vénissieux est adopté à l'unanimité

2. 2 - Avenant AFIMI : Le présent acte légalise l'avenant n° 2020-002 de prolongation du contrat n° 2016-600 pour la vérification des matériels du système de sécurité incendie (SSI) du LPO Jacques Brel. La durée de l'avenant est d'une année, à compter du 1er janvier 2020 (fin au 31 décembre 2020). Le prix du contrat annuel est de 3 409.50 €HT, soit 4 091.40 €TTC. L'avenant qui prolonge la vérification du SSI par la société AFIMI est accordé pour un an à compter du 1er janvier 2020.

19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE

L'avenant AFIMI est adopté à l'unanimité.

2. 3 - Avenant ERASMUS Day Palmes 4S: Vu le contrat de mobilité 2019-1-FR01-KA102-061113 PALME 4S, le présent avenant complète l'article 2.1-modalités financières. L'évènement de communication et de diffusion "ERASMUS DAY" qui se déroulera en 2021 sera financé en partie par paiement de 1 euro de participation forfaitaire sur chaque mobilité apprenante. Pour information, 16 mobilités apprenantes sont prévues sur deux années (2020-2021) et 2 personnels accompagnateurs. Le total est de 18€.

19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE

2. 4 - L'avenant « ERASMUS Day Palmes 4S » est adopté à l'unanimité.

Convention de mutualisation au titre du fonds de la cité éducative de St Fons - Vénissieux : La présente convention définit les modalités de fonctionnement du fonds de la cité éducative afin de financer des actions de nature sociale et éducative en faveur d'élèves dont ceux du lycée Jacques Brel et du collège Jules Michelet, chef de file. La cité éducative est un partenariat avec la mairie de Vénissieux et celle de Saint-Fons. Les ressources du fonds proviennent essentiellement des subventions de l'Etat (BOP 230 - VE) et des crédits du programme 147 (politique de la ville) ou des collectivités territoriales. La convention est signée pour une durée de trois ans à compter du 06 avril (fin le 05 avril 2022). Elle est tacitement reconductible une fois.

19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE

La convention de mutualisation au titre du fonds de la cité éducative de St Fons - Vénissieux est adoptée à l'unanimité.

2. 5 - Convention GIPAL/UFA SIO-SISR promotion 2018-2020 : Le présent acte formalise la convention dont l'objet est la mise en place, au sein de l'établissement, d'une unité de formation en alternance par apprentissage (UFA) pour la préparation du diplôme BTS SIO option SISR (solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux, code formation 320-32610). La durée totale de la formation est de 1400 heures en présentiel (12 formateurs + plateau technique).

Le GIPAL-Formation met à disposition les moyens financiers conformément à l'annexe financière prévisionnelle 2019/2020. La convention prend effet à la date du 01/01/2020 et se terminera le 31/08/2020.

19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE

La convention GIPAL/UFA SIO-SISR promotion 2018-2020 est adoptée à l'unanimité.

2. 6 - Convention GIPAL/UFA SIO-SISR promotion 2019-2021 : Le présent acte formalise la convention dont l'objet est la mise en place, au sein de l'établissement, d'une unité de formation en alternance par apprentissage (UFA) pour la préparation du diplôme BTS SIO option SISR (solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux). La durée totale de la formation est de 1400 heures en présentiel (12 formateurs + plateau technique).

Le GIPAL-Formation met à disposition les moyens financiers conformément à l'annexe financière prévisionnelle 2019/2020. La convention prend effet à la date du 01/01/2020 et se terminera le 31/08/2020.

19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE

La convention GIPAL/UFA SIO-SISR promotion 2019-2021 est adoptée à l'unanimité.

2. 7 - Convention GIPAL/UFA SIO-SLAM promotion 2018-2021 : Le présent acte formalise la convention dont l'objet est la mise en place, au sein de l'établissement, d'une unité de formation en alternance par apprentissage (UFA) pour la préparation du diplôme BTS SIO option SLAM (solutions logicielles et applications métier, code formation 320-32611). La durée totale de la formation est de 1400 heures en présentiel (12 formateurs + plateau technique).

Le GIPAL-Formation met à disposition les moyens financiers conformément à l'annexe financière prévisionnelle 2019/2020. La convention prend effet à la date du 01/01/2020 et se terminera le 31/08/2020.

2. 8 - Convention GIPAL/UFA SIO-SLAM promotion 2019-2021 : Le présent acte formalise la convention dont l'objet est la mise en place, au sein de l'établissement, d'une unité de formation en alternance par apprentissage (UFA) pour la préparation du diplôme BTS SIO option SLAM (solutions logicielles et applications métier, code formation 320-32611). La durée totale de la formation est de 1400 heures en présentiel (12 formateurs + plateau technique).

Le GIPAL-Formation met à disposition les moyens financiers conformément à l'annexe financière prévisionnelle 2019/2020. La convention prend effet à la date du 01/01/2020 et se terminera le 31/08/2020.

2. 9 - Contrat FCH Kimberly-Clark

Le présent contrat est un "contrat de mise à disposition". La société KIMBERLY-CLARK (KCS) met à disposition à titre gratuit des matériels de distribution d'essuie-mains au lycée Jacques Brel pour une période initiale de 24 mois à compter de la date de signature. Le renouvellement est possible par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois sans excéder 5 années de contrat (maximum 2 + 3 ans).

Dans l'hypothèse où le client mettrait fin de manière anticipée au contrat, ce dernier devra régler à KCS la valeur des appareils spécifiés en page 1 dudit contrat.

19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE

Le contrat FCH Kimberly Clark est adopté à l'unanimité.

3 ➤ D. B. M pour information

=> DBM n°3 : Relamping de 12000 € de la Région. Subvention spécifique prise en compte en ALO.
Objet : achat de matériels (ampoules LED et câbles) pour remplacer les ampoules allogènes et réaliser des économies.

=> DBM n° 4 : Fonds Régional Investissement
Modification des crédits OPC,
Mise à jour de l'enveloppe de 14 499€ : ajout de 15 469.26€ pour atteindre les 29 968.26 €, pour financer la cloison en salle B013 (salle de devoir) et les bancs extérieurs.

=> DBM n°5 : Modification du crédit OPC 7 000€
Objet : subvention spécifique de la Région pour le renouvellement du réseau des caméras.

=> DBM n°6 : Modification du crédit OPC 19000€
Objet : subvention spécifique de la Région pour les portes d'accès et les volets roulants.

4 ➤ Sorties et voyages

Remboursement Voyage en Pologne

Le chef d'établissement propose aux membres du conseil d'administration le remboursement des frais engagés par les familles dans le cadre du financement du voyage scolaire en Pologne. Prévu du 12/05/2020 au 14/05/2020, ce voyage a été reporté suite à la crise sanitaire du COVID-19. Le montant à rembourser aux familles est de 1825€.

Le remboursement aux familles est approuvé à l'unanimité.

Remboursement Voyage Espagne

Le chef d'établissement propose aux membres du conseil d'administration le remboursement des frais engagés par les familles dans le cadre du financement du voyage scolaire en Espagne. Prévu du 23/03/2020 au 26/03/2020, ce voyage a été reporté suite à la crise sanitaire du COVID-19. Le montant à rembourser aux familles est de 7550€.

Le remboursement aux familles est approuvé à l'unanimité.

Remboursement Voyage Berlin Oschatz

Le chef d'établissement propose aux membres du conseil d'administration le remboursement des frais engagés par les familles dans le cadre du financement du voyage scolaire Berlin Oschatz. Prévu du 27/03/2020 au 08/04/2020, ce voyage a été reporté suite à la crise sanitaire du COVID-19. Le montant à rembourser aux familles est de 2040€.

Le remboursement aux familles est approuvé à l'unanimité.

5 ➤ Plan de réouverture et de fonctionnement : application du protocole sanitaire

- Le protocole complet présenté est annexé à ce présent CR et fait l'objet d'un acte
- La reprise des personnels, notamment des enseignants se fera sur deux jours, mardi 2 et mercredi 3 juin : pour le LGT et pour la SEP : information et formation au protocole sanitaire (port du masque, sens de la marche, utilisation des salles de cours et de la salle des professeurs...)
- L'accueil des élèves se fera en deux temps : un accueil individualisé qui a débuté le 2 juin et se poursuit sur la fin de semaine pour les secondes GT, puis l'accueil collectif dès le lundi 8 juin. L'entrée des élèves dans l'établissement se fera échelonnée en 4 fois, entre 8h00 et 8h45.
- En fonction du remplissage du service de chaque enseignant en présentiel, chacun devra prévoir de compléter son service en distanciel en continuant d'animer certains cours en classe virtuelle et de poursuivre le suivi pédagogique (travail donné aux classes) jusqu'à la fin des cours, le 3 juillet 2020 au soir.

19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE

L'application du protocole sanitaire est adopté à l'unanimité.

6 ➤ Questions diverses

- Aspects matériels et logistiques : les difficultés d'approvisionnement en matériels sont évoquées, notamment les lingettes désinfectantes.
- Le règlement intérieur devra être repensé et redéfini, puis soumis à évaluation/validation au rectorat. L'objectif est de prendre en compte les enjeux et les nouvelles contraintes liés au COVID-19.
- Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) doit également être refait. C'est un projet qui devra être mené à bien.

La date du prochain conseil d'administration est fixée au 25 juin 2020 à 18 heures.

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les Secrétaires de séance



M. ARCHAMBAULT

Le Président de séance



D. COURSDON